



Nom :

Prénom :

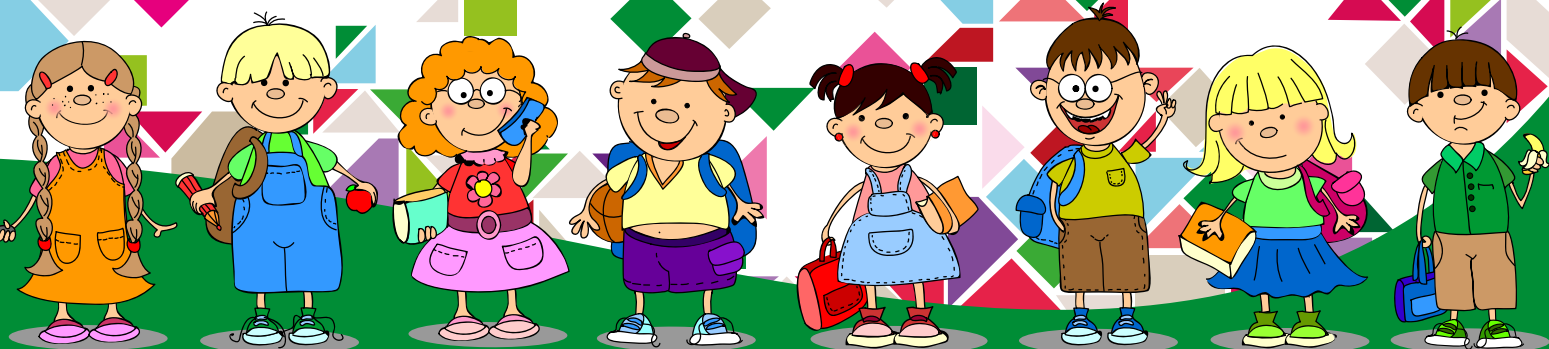
DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et seuls les services municipaux de la ville de DENAIN utilisant le logiciel CONCERTO et concourant à l'accueil d'un enfant (direction scolaire, direction enfance et loisirs, direction des sports, direction culturelle) pourront accéder aux informations collectées afin d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions sur n'importe quel type de structure municipale. Les informations informatisées sont stockées jusqu'à ce que l'enfant ne soit plus en âge de fréquenter l'un des accueils municipaux.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 et modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'une des directions. Toute autre demande devra faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de madame le Maire.

LU ET APPROUVÉ, BON POUR ACCORD (MENTION À ÉCRIRE)

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :



Première scolarisation de l'enfant sur la ville de Denain ?

OUI

NON (si **non** merci de renseigner les champs ci-après)

Ecole précédente :

Classe :

Ville (département) :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance et lieu de naissance :

Sexe :

Adresse de résidence de l'enfant :

Code postal :

Ville :

Responsable légal principal de l'enfant

Nom et prénom :

Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père Autre : préciser :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

Situation matrimoniale : célibataire concubin divorcé marié pacsé veuf

Nom et adresse de l'employeur :

N° allocataire CAF :

Autre responsable légal de l'enfant

Nom et prénom :

Lien de parenté avec l'enfant : mère père belle-mère beau-père Autre : préciser :

Adresse :

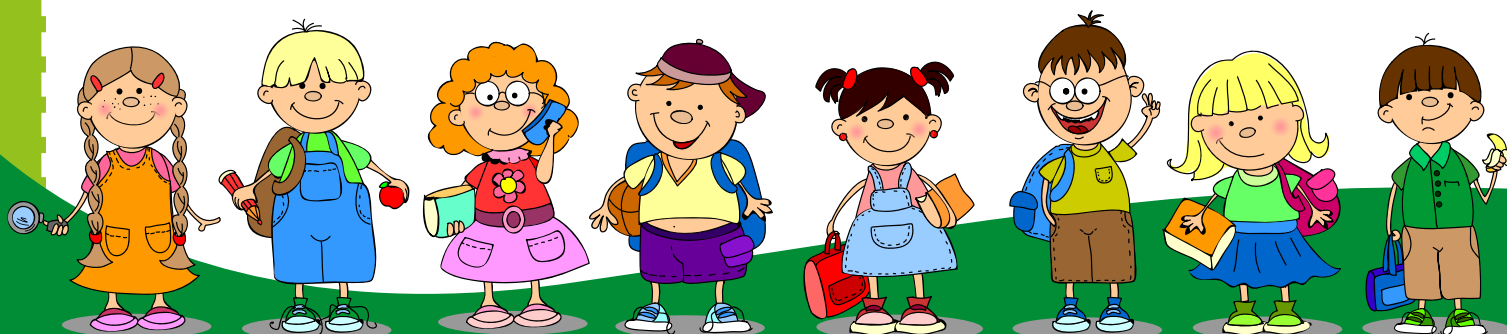
Téléphone fixe :

Téléphone portable :

E-mail :

Situation matrimoniale : célibataire concubin divorcé marié pacsé veuf

Nom et adresse de l'employeur :



Enfants relevant du foyer

Nom	Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté (le cas échéant)

Santé (Présentation du carnet de santé obligatoire)

Nom du médecin traitant :

Adresse et téléphone :

Problème important de santé que vous souhaitez signaler :

Personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant à inscrire

Nom :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone :

Nom :

Prénom :

Lien avec l'enfant :

Téléphone :

Attention : Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra **être clairement exprimée, et justifiée par la photocopie du jugement.**

Nous soussignons,

Nom :

Prénom :

Qualité (cochez la case correspondante) :

- mère père tuteur (dans ce cas, fournir obligatoirement la copie du document attestant de la qualité)

Nom :

Prénom :

Qualité (cochez la case correspondante) :

- mère père Tuteur (dans ce cas, fournir obligatoirement la copie du document attestant de la qualité)

certifions l'exactitude des renseignements complétés par nos soins dans ce dossier et nous engageons à signaler immédiatement toute modification au service scolaire de la ville de Denain.

Certifions en outre être titulaires de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande, et effectuer cette démarche :

En accord avec l'autre parent de mon enfant,

OU être dans l'incapacité de pouvoir informer l'autre parent de mon enfant de la démarche entreprise ce jour dans le cadre de l'inscription scolaire et des renseignements portés dans ce dossier.

Motif à indiquer :

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un acte administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L31-1 et L313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

Conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le droit d'accès, de modification ou de suppression peut s'exercer auprès de la direction scolaire.

Les informations recueillies ci-dessus font l'objet d'un traitement informatique déclaré et validé par la CNIL et peuvent être transmises aux partenaires de la ville dans le cadre de la gestion des activités. Ne sont transmises dans ce cas que les informations strictement nécessaires au traitement des activités concernées.

Denain, le

Signatures obligatoires :

**Cadre réservé à l'administration
Scolarité de l'enfant**

Année scolaire	Classe	Etablissement	Ville

Pour tous renseignements :
service scolaire - Ville de Denain 03 27 23 59 16

